

LES TRAPPISTINES¹

par **Achille CHAPPAZ**

À douze kilomètres de Martigny, sur le territoire de la commune de Vollèges, non loin du pittoresque bourg de Sembrancher, le voyageur qui vient de traverser une galerie percée dans le roc, voit tout à coup se dresser devant lui des ruines d'un aspect étrange.

Si, piqué par la curiosité, vous interrogez votre guide, il vous répondra que ce sont là les débris d'un couvent de Trappistes, et c'est à cette seule indication que se borneront ses renseignements.

Lors de mon premier voyage dans l'Entremont, la même question me vint sur les lèvres, et à travers la neige qui nous cinglait, l'hiver battait son plein, mon compagnon de route me jeta ce mot : 'Trappistes'.

Arrivé à Sembrancher, j'eus vite fait de me procurer *l'Histoire du Valais* de Boccard et d'y retrouver la page qui m'intéressait :

Aux premières secousses de la Révolution une communauté de douze Trappistes avait d'abord reçu un asile à Saint-Pierre-de-Clages, dans la ferme de l'évêché. Ils y étaient un sujet d'édification par la sainte austérité de leur vie ; mais l'insalubrité de l'air et surtout de l'eau en ayant fait mourir cinq en moins d'une année, la Diète de décembre 1795 les autorisa non seulement à choisir un autre local mais même à y bâtir deux couvents, un pour les religieux et l'autre pour les religieuses de la même réforme.

Les retraites les plus sauvages avaient pour eux le plus d'attraits ; or, dans les gorges tortueuses par lesquelles on pénètre dans l'Entremont, se trouvaient précisément au-dessous de Sembrancher les ruines d'une mine de plomb abandonnée.

C'est là que, sans autre vue que les rochers qui, fortement rapprochés, dressent des deux côtés leurs flancs perpendiculaires et stériles, sans autre bruit que le roulement rauque et monotone des eaux de la Dranse, qui dispute encore un sol déjà si restreint, au milieu du deuil et du bouleversement de la nature, c'est là que les religieux proscrits, déjà si souvent battus par la tempête, vinrent se préparer à de nouvelles épreuves qui ne se firent pas attendre ; aussi avaient-ils appelé leur nouvel établissement : *Le monastère de la sainte Volonté de Dieu*.²

Honneur au talent descriptif de notre historien national ! Mais comme, à tout prix, je tenais à en savoir davantage, on me conseilla de m'adresser à un octogénaire de l'endroit. Hélas ! je ne parvins à recueillir que d'infimes lambeaux d'une tradition déjà effacée.

Bien qu'il confonde invariablement alentour avec au travers, je ne manquai pas non plus de consulter notre vieux et naïf Schinner et, après avoir pas mal feuilleté son gros volume, j'y découvris ce qui suit :

En remontant la route depuis Bovernier, on arrive vers une espèce de bâtiment allongé et surmonté d'un étage depuis le rez-de-chaussée, où des Chartreux, lors de leur émigration de France, semblaient avoir été chercher le terme d'une vie pleine d'austérités.³

On conviendra que cette annotation n'était pas précisément de nature à compléter l'enquête à laquelle j'étais en train de procéder !

Le printemps me ramena dans la vallée d'Entremont et c'est avec un indicible plaisir que j'y constatai un merveilleux changement de décors⁴. À ma droite, les débris d'une gigantesque avalanche rappelaient sans doute les rigueurs de l'hiver ; mais, à ma gauche, la vigne

commençait à se couvrir d'un vert feuillage. À l'extrémité de l'horizon, les neiges éternelles s'illuminaient aux rayons d'un soleil d'Italie, pendant qu'à mes pieds la Dranse continuait à rouler avec un terrible fracas ses eaux écumantes. Les vieux cloîtres, eux-mêmes, m'apparurent moins attristés, moins déserts.

Tout à fait décidé à trouver le mot de l'énigme que me proposaient, nouveaux sphinx, ces vestiges du passé, je finis par où j'aurais dû commencer et, sans désemparer, j'allai frapper à la porte du presbytère.

« Votre cas n'offre rien d'insoluble, me répondit en souriant l'excellent curé de Sembrancher, que n'êtes-vous venu plus tôt ? »

Sur ce M. le chanoine Tornay s'en alla fouiller dans ses archives et quelques instants après, j'avais la joie de le voir revenir un carton sous le bras, et un coffret à la main.

« Voici votre affaire, reprit-il. Ce carton contient, en effet la correspondance de l'un de mes prédécesseurs, M. le chanoine Baller, avec dom Augustin de Lestrangle, abbé de la Valsainte et fondateur des deux monastères de Sembrancher. »

Comme bien l'on pense, je remerciai avec effusion et m'empressai de serrer le précieux dossier.

« Tout n'est pas là », continua le digne prêtre, et découvrant le coffret, il en retira, à ma très grande surprise, une tête de mort sur laquelle il me fit remarquer l'inscription suivante :

Cette tête que vous soyez
fut exhumée du saint couvent de la Trappe,
le 25 juillet 1772.

Cette relique⁵ devait être pour moi un trait de lumière et je n'eus aucune peine à découvrir que le couvent dont elle faisait mention n'était rien moins que le monastère de la Trappe, près Mortagne, département de l'Orne et diocèse de Séez, célèbre par la réforme de l'Abbé de Rancé et sauvé par dom Augustin de Lestrangle de la tempête révolutionnaire.

C'est à cette époque horriblement tourmentée que nous allons remonter et, pour que cette partie préliminaire de mon récit ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude, j'en emprunterai les principaux détails à dom Augustin lui-même⁶.

I

En 1789 l'Assemblée nationale avait prononcé la dissolution des Ordres religieux, et quelque attachées que leur fussent les populations, un décret spécial ne tarda pas à faire connaître aux solitaires de la Trappe qu'ils ne seraient l'objet d'aucune exception. Mais si la plupart de ces austères religieux s'étaient endormis dans une trompeuse sécurité, dom Augustin de Lestrangle, dont le nom ne nous est plus inconnu, veillait sur le salut de ses frères.

Au prix d'innombrables démarches, il avait obtenu de ses supérieurs, qui ne pouvaient se faire à l'idée de la suppression de leurs monastères, l'autorisation de se rendre à Fribourg, où l'évêque du diocèse l'avait reçu à bras ouverts⁷. « Au nom du Dieu Tout-Puissant, de la Vierge Immaculée et de saint Bernard, s'était écrié dom Augustin en se jetant aux pieds du prélat, je vous adjure de sauver l'Ordre de Cîteaux et d'accorder un asile à ses enfants persécutés ».

Fortement appuyée par Mgr l'archevêque de Besançon⁸ et apostillée qu'elle était par les Nonces apostoliques de Paris et de Lucerne, cette humble requête⁹, dont je ne crois pas inutile de détacher quelques passages, ne pouvait être que favorablement accueillie par le Sénat de Fribourg :

Notre demande peut d'autant plus facilement nous être accordée, y était-il dit que l'objet en est moins précieux : ce n'est qu'un emplacement dans quelque bois, quelque creux de montagne, en un mot, quelque terrain inculte et stérile que nous fertiliserons par nos sueurs et plus encore par les bénédictions du Ciel que nous nous efforcerons d'y attirer. Il ne faut pas craindre que nous ne soyons jamais à la charge de personne, notre résolution étant de vivre, comme nous y exhorte notre sainte règle, du travail de nos mains. D'ailleurs, il faut bien faire attention que ce qui ne serait pas possible à d'autres religieux en fait d'économie, nous est facile à cause de la pauvreté dont nous faisons profession, n'étant vêtus que d'étoffes grossières, jeûnant les deux tiers de l'année et n'usant d'autre nourriture que de légumes ou de racines sans autre apprêt que du sel ou de l'eau, ou tout au plus, en certain temps. d'un peu de lait, etc.

Mais toutes catholiques qu'elles étaient, Leurs Excellences de Fribourg crurent devoir limiter leur bienfait en fixant à vingt-quatre, les novices non compris, le nombre des religieux qu'elles daignaient couvrir de leur protection et, pour résidence, elles leur assignèrent le monastère de la Valsainte¹⁰.

Rentré à la Trappe, dom Augustin engagea ses confrères à accélérer leurs préparatifs de départ, et à travers mille dangers, ils réussirent enfin à fouler le sol de l'Helvétie. À la frontière, il leur fut fait un accueil sympathique, et dans la protestante petite ville de Payerne, il se trouva même quelqu'un pour leur souhaiter la bienvenue. À l'honneur de nos frères séparés de Vaud, je tiens à mentionner ici qu'en 1834, les Trappistes du Val-Sainte-Marie, qui s'étaient réfugiés à Géronde, furent, eux aussi, dans ce canton, l'objet d'une démonstration non moins courtoise¹¹.

En adressant à leur monastère un suprême adieu, les moines de la Trappe n'en avaient emporté que leurs habits religieux avec quelques instruments de pénitence¹². On voit par là que la tête de mort pieusement conservée à Sembrancher, avait fait partie de ce long voyage.

Mais avant de poursuivre ce modeste travail, saluons au passage la grande figure de ce nouveau Moïse que Dieu avait suscité pour le salut de son peuple.

Quel était donc, devez-vous, en effet me demander, ce dom Augustin dont l'indomptable énergie a frappé d'admiration le monde catholique ?

Dans le monde, dom Augustin s'était appelé *Louis-Henri de Lestrangle* et, on me permettra sans doute de souligner ce détail, il était le quatorzième enfant de parents vertueux.

À peine venait-il d'entrer dans la carrière sacerdotale, que l'archevêque de Vienne le choisissait pour Grand-Vicaire et que, peu après, il l'obtenait pour coadjuteur. Mais c'en était trop pour l'abbé de Lestrangle qui, dès le principe, avait formé le dessein de finir ses jours dans un cloître. Aussi part-il à l'improviste et, en 1780, à l'âge de 26 ans, il échangeait tous ses titres et dignités contre le froc des Trappistes.

À mon humble avis, le XIX^e siècle catholique n'a pas rendu à cet homme extraordinaire tous les honneurs auxquels lui donnait droit son immense amour de Dieu et de l'Église.

II

Au lendemain des inoubliables désastres qui l'accablèrent en 1870, la France chrétienne tout entière, dans l'un de ces irrésistibles élans dont elle a le secret, se jetait dans les voies du repentir et de l'expiation. C'est alors que s'élevèrent de splendides basiliques et que, sur toutes les routes de Lourdes, d'interminables files de pèlerins redisaient, le front dans la poussière, le toujours actuel *Parce, Domine, populo tuo*.

Eh bien ! Sous le coup des effondrements de 1789, déjà, il s'était, d'un bout à l'autre de la nation amie, produit un semblable réveil et, si l'on veut savoir jusqu'à quel point les fils de saint Bernard, réfugiés en Suisse, redoublèrent de ferveur, il n'y a qu'à rapidement parcourir les Règlements de la Valsainte. Mais, cependant, que devenaient les religieux de la Trappe auxquels Fribourg n'avait pu accorder l'hospitalité ?

Toujours l'exemple des forts entraîne, et sur la fin du mois d'août 1791, soit trois mois après l'installation de leurs frères à la Valsainte, une nouvelle colonie de Trappistes, sous la conduite de dom Gérard Bollangier, venait demander un asile à Soleure.

Sous date du 1^{er} septembre 1791¹³ le gouvernement de ce canton prenait connaissance de la requête de dom Gérard et quelques jours après, on lui accordait, mais pour une période de deux ans seulement, la faveur qu'il avait si vivement sollicitée.

Cette décision réduisait à néant les espérances, qu'encouragé par le Nonce apostolique, dom Gérard avait fondées sur la générosité du Conseil d'État de Soleure ; mais, tout en rendant grâce à Leurs Excellences, il se permit d'insister et de leur faire très respectueusement observer :

Qu'étant donné le peu de durée de leur permis de séjour, il serait impossible aux religieux de la Trappe d'affermir un immeuble dans leur canton ;

Que dans de telles conditions, il n'oserait guère prendre sur lui d'engager ses confrères à renoncer pour toujours à la pension que l'État français leur assurait ;

Qu'enfin le gouvernement pouvait être absolument certain que jamais la communauté ne tomberait à sa charge.

Mais le Conseil d'État, tout en consentant à porter à trois ans le délai du permis d'établissement des Trappistes, leur signifia en même temps que c'était la dernière concession qu'il fût disposé à leur octroyer ! Tant il est vrai, que presque toujours le passé sert à éclairer le présent.

Il ne restait à dom Gérard qu'à péniblement refaire le voyage de Lucerne et à se mettre sous la protection du représentant du Saint-Siège.

Sa démarche fut couronnée d'un complet succès.

Voici, en effet, la lettre qu'à cette occasion Mgr F.S. Testaferrata¹⁴ voulut bien écrire à l'évêque de Sion¹⁵ et, si nous la reproduisons presque entièrement, c'est qu'elle ne fait pas moins d'honneur à Mgr Blatter qu'aux enfants de Cîteaux :

Lucerne, 11 décembre 1792¹⁶

Monseigneur et très cher Ami.

Vous connaissez de réputation l'illustre maison de la Trappe que la France avait le bonheur de posséder et qui observait la Règle de saint Benoît dans toute sa pureté primitive ; l'antiquité ne nous offrait rien, ni dans ses monastères, ni dans ses déserts, qui fût plus édifiant.

Une maison aussi respectable aurait dû, sans doute, échapper à la proscription générale à laquelle tous les Ordres monastiques de France avaient été condamnés.

Elle a cependant subi le sort commun et un très grand nombre de ces religieux, après avoir renoncé au traitement qu'on leur servait, sont venus se rallier auprès de leurs supérieurs qui s'étaient réfugiés en Suisse.

L'État de Fribourg a accueilli avec bonté 24 de ces religieux et leur a donné une maison avec quelques terres.

Bientôt après s'est formée à Soleure une nouvelle colonie gouvernée par dom Gérard, qui vous remettra cette lettre.

Ce religieux d'une vertu éminente et qui a des talents distingués entrera avec vous dans tous les détails nécessaires pour vous faire part de ses vues relativement à la nouvelle

colonie qu'il désire établir en Valais. J'espère que vous lui ferez un accueil semblable à celui qu'il a reçu ici : c'est-à-dire que vous le traiterez comme un saint et un ami.

Dom Gérard avait d'abord des vues sur Lucerne et il n'a pas tenu à moi d'en assurer le succès. La Providence en a autrement ordonné, sans doute parce qu'elle réservait à votre diocèse un établissement infiniment digne, à tous égards, d'être favorisé par un Évêque d'une piété aussi éminente.

J'ai donc lieu d'espérer, Monseigneur et cher Ami, que vous ne négligerez rien pour procurer un asile à cette nouvelle colonie.

Avec quelle satisfaction. le Saint-Père n'apprendra-t-il pas que ces bons religieux ont trouvé un asile dans le Valais et que votre gouvernement aura conservé à la Religion une portion notable du monastère le plus édifiant de la chrétienté.

Quant à moi, le jour où j'apprendrai que ces pieux cénobites ont enfin trouvé le terme des agitations qu'ils éprouvent et recouvré la paix et la tranquillité de la solitude, sera un des plus agréables de ma vie et je le regarderai comme une des époques les plus consolantes de ma Nonciature.

Vous connaissez toute la tendresse et tout l'attachement que je vous ai voués, etc.

Au printemps, dom Gérard, muni de cette précieuse recommandation, se rendit à Sion et, comme nous le savons déjà par Boccard, Mgr Blatter s'empressa d'agréer sa demande.

La haute opinion, lisons-nous à ce sujet dans les intéressants mémoires de M. le chanoine Anne-Joseph de Rivaz¹⁷, qu'on a partout de la réforme de la Trappe, leur rendit tout le monde favorable et aplanit les difficultés que j'avais cru voir à cet établissement. Monseigneur offrit au Père Gérard de lui céder sa ferme de Saint-Pierre-de-Clages, autrefois un prieuré de Bénédictins¹⁸, à deux heures et demie de Sion. Avant que le désir de la perfection l'eût fait entrer à la Trappe, le Père Gérard était prêtre séculier ; il ne paraît pas moins éclairé que fervent.

Dans sa séance du 9 mai 1793 la Diète accorda, sans discussion, à dom Gérard l'autorisation de s'établir en Valais et le 24 du même mois, Mgr Blatter, assisté de M. de Kalbermatten son chancelier, lui remettait à bail sa ferme de Saint-Pierre.

Aussitôt informé de l'événement, le Nonce apostolique en manifesta sans aucun retard son entière satisfaction¹⁹ :

Lucerne, 30 mai 1793.

Ce que vous m'annoncez, Monseigneur, sur dom Gérard, me comble de joie et je me féliciterai toute ma vie d'avoir été le premier instrument dont s'est servi la Providence pour établir dans votre diocèse ces hommes de foi. Pour vous, à qui est due cette bonne œuvre, vous en recueillerez les fruits et pour vous et pour le troupeau confié à votre sollicitude.

Quant aux vénérables religieux, le frère Mathieu avait accompagné dom Gérard en Valais, auxquels Mgr Blatter avait fait un si touchant accueil, ils n'avaient pas tardé à regagner le canton de Soleure et le Père Nicolas-Claude Dargnies²⁰, qui leur faisait visite dans les premiers jours d'octobre de la même année, en parle dans ces termes :

Nous logeâmes ensuite chez dom Gérard, religieux de la Trappe, qui, retiré avec quelques-uns de ses frères dans une maison près de Soleure, vivait avec son habit religieux aussi trappistement qu'il pouvait le faire. Il avait même commencé une espèce d'établissement en Valais.

III

Encore qu'aux termes de la convention, l'entrée en possession des immeubles affermés ne dût avoir lieu qu'à la 'prochaine Chandeleur', dom Gérard et ses religieux se hâtèrent de quitter Soleure et le 1^{er} novembre 1793 déjà, ils célébraient, dans l'antique église de Saint-Pierre, la fête de la Toussaint.

La communauté se composait de cinq prêtres, de sept frères convers et d'un novice, et comme nous l'a pareillement appris Bocard, elle ne tarda pas à ravir d'admiration les habitants de la grande paroisse d'Ardon (Ardon, Saint-Pierre et Chamoson).

De son côté le chef vénéré du diocèse s'applaudissait de ce que les voies de la Providence eussent amené en Valais les fils de saint Benoît et, malgré l'avis contraire d'un prêtre influent de son entourage, il n'avait fait aucune difficulté de leur donner acte de tous les privilèges que l'abbé de Rancé avait obtenus de la Cour Pontificale.

Mais, à son très grand chagrin, les mêmes causes qui, plusieurs siècles auparavant, avaient sans doute contraint les Bénédictins d'abandonner leur monastère, obligèrent les Pères de la Trappe à se retirer de Saint-Pierre.

Décimée par les fièvres paludéennes²¹, la communauté naissante se vit en fort peu de temps considérablement réduite et le 26 août 1795, dom Gérard lui-même succombait aux suites de l'impitoyable maladie²² ! Ce n'est pas sans intérêt qu'on lira l'acte de son décès.

Admodum Reverendus Pater Gérard (in saeculo vocabatur Bollangié) Trappista Ordinis Cisterciensis atque Prior ad Sanctum Petrum Claggiarum, ubi fundamenta coloniae novae Trappistarum jecerat, obiit die 26 Augusti, pie receptis sacramentis. Die sequenti retro chorum tumulatus et more Trappistarum absque feretro²³, sepultus. Reverendus ac Venerabilis Abbas Vallis Sanctæ, qui, peacta sepultura. forte advenit. die 29 officia persolvit.

Un hasard providentiel avait donc voulu que dom Augustin de Lestrangle²⁴ que nous avons un instant perdu de vue, pût rendre au supérieur de Saint-Pierre les honneurs que l'Ordre de Cîteaux réserve à ses élus.

Le surlendemain déjà, l'infatigable religieux se transportait à Sion²⁵ pour s'y concerter avec Mgr l'Évêque sur le sort de ceux de ses frères que le fléau avait épargnés.

Les bienveillantes dispositions de Sa Grandeur envers les Pères de la Trappe ne s'étaient heureusement en aucune façon modifiées et dom Augustin put repartir du chef-lieu avec d'autant plus de satisfaction que M. le Recteur Bonivini s'était généreusement offert à recueillir les débris de sa communauté dans sa maison de campagne de Prafalcon, non loin de Sierre²⁶.

Survint la Diète du mois de décembre et fort de l'appui de Monseigneur, le P. Abbé demanda au Sénat Valaisan de vouloir bien lui octroyer le droit et la faculté :

- 1° D'acquérir un terrain pour y fonder un monastère d'hommes, et
- 2° D'y bâtir également un couvent de religieuses.

De religieuses ! S'était-on d'abord demandé, et pourquoi ? Par la raison non moins simple que péremptoire, avait répondu l'homme de Dieu, que, chassées et dispersées aux quatre vents du ciel, les infortunées religieuses de France ne savaient où reposer leurs têtes, et qu'en leur accordant un asile conforme à leur vocation²⁷, les représentants du peuple valaisan accompliraient un acte d'admirable charité.

Voilà bien l'une des plus belles pages de l'histoire de dom Augustin, et, de son côté, notre chère petite république s'estime heureuse d'avoir servi de berceau aux Trappistines. Puissent-elles, en retour, ne jamais oublier²⁸ l'humble vallon où, avec les fruits de la terre, elles s'appliquèrent à faire germer les fleurs des plus belles vertus !

Donnons ici un extrait du protocole de la Diète :

Le Très Révérend Abbé de l'Ordre austère de la Trappe demande à la Haute Assemblée la permission pour son Ordre d'acheter en Valais une terre en friche, libre de toute redevance annuelle, exposant :

- 1° qu'il la rendra fertile par son travail
- 2° qu'il ne tombera jamais à la charge de personne, la nourriture des religieux de la Trappe ne consistant qu'en jardinage et herbes apprêtées seulement avec de l'eau et du sel et rarement avec du lait.

Le Très Révérend Père supplie de même de lui permettre d'ériger un couvent de religieuses, en promettant que celles-ci se chargeront, sans aucune rétribution, de l'éducation de la jeunesse.

À peine avons-nous besoin d'ajouter que la Diète fit le plus favorable accueil à cette demande, et dès lors, il n'y avait plus pour dom Augustin qu'à choisir dans la grande vallée du Rhône, le coin de terre où il planterait sa tente. Au premier moment, il avait songé à Géronde et même à Tourbillon mais diverses circonstances s'étant opposées à la réalisation de ces projets, il fut sur le point de se décider en faveur de la paroisse d'Outre-Rhône²⁹.

Sous date du 21 juin 1796, il écrivait, en effet, à Monseigneur l'Évêque de Sion³⁰ :

Connaissant tout l'intérêt que nous porte Votre Grandeur, je crois de mon devoir de vous informer du lieu de notre établissement : c'est la paroisse d'Outre-Rhône que nous avons choisie, au-dessus de la chapelle d'Alesse, une demi-heure plus haut. C'est un endroit fort solitaire et où le terrain n'est pas pierreux.

Toujours est-il que cette combinaison ne devait pas aboutir et que fort peu de temps après, le 8 février 1796, le Révérendissime Père Abbé achetait du banneret Joseph-François Luder³¹, ancien châtelain d'Entremont, les bâtiments et terrains — *ædes et prædia*³² — que celui-ci possédait au lieu-dit : *l'Île-Bernard*³³. Les descriptions que nous avons faites de cet emplacement ne permettent pas de douter qu'il ne fût de tout point conforme aux recommandations de saint Benoît³⁴. Ne construisez jamais vos monastères, avait dit le saint à ses disciples, que dans des lieux éloignés de la conversation des hommes.

Mais qui ne l'eût jamais supposé ? Tandis que les honnêtes gens se réjouissaient de l'arrivée des Pères de la Trappe, les jacobins au petit pied des environs s'efforçaient d'exciter contre eux nos braves populations. À les en croire, l'établissement de deux monastères ne manquerait pas d'ouvrir dans le pays une ère de vexations et avant qu'il fût longtemps, l'Entremont tout entier gémirait sous le joug de ces nouveaux tyrans !

Au gouvernement, on savait à quoi s'en tenir sur cette phraséologie voltairienne et on le fit nettement comprendre à une délégation d'esprits forts de la contrée.

Quant à l'Évêque du diocèse, il avait, dès le début, adressé aux paroisses de Vollèges et de Sembrancher un mandement qui achèverait de prouver, si besoin en était, combien il tenait à cœur de se conformer aux instructions de Pie VI :

Aux Très Révérends Curés et à nos Chers Fidèles des paroisses de Sembrancher et de Vollèges.

Apprenant avec satisfaction que le Révérendissime Abbé de la Valsainte de Notre-Dame de la Trappe a trouvé et choisi dans vos paroisses le lieu d'un établissement, nous nous en félicitons et nous nous réjouissons de l'honneur et du bonheur qui vous sont ainsi réservés. Nous pouvons vous assurer que c'est un trésor spirituel que de posséder ces religieux parmi vous. Chers Fidèles ! nous croirions manquer à la piété en nous dispensant de recommander instamment ces vertueux religieux à vos faveurs, etc.

Donné à Sion, de notre résidence. ce 5^{me} février 1796.³⁵

IV

Après en avoir référé au desservant de la paroisse, dom Augustin avait fixé au dimanche 21 février suivant, la date de son entrée solennelle à Sembrancher³⁶. Arrivés dès la veille à Martigny où les religieux du Gd-St-Bernard les avaient cordialement accueillis, les Trappistes passèrent la nuit en prières, et le lendemain matin, vers les huit heures, ils partaient pour Sembrancher en chantant les psaumes de la Pénitence. Sur leur passage, à travers Martigny-Ville et Martigny-Bourg, la foule se presse respectueuse et les mères tendent vers eux leurs petits enfants, que dom Augustin, s'appuyant sur sa crosse de bois³⁷, bénissait avec émotion.

C'est ainsi qu'aux périodes héroïques du moyen âge, les Benoît, les Bernard et les Martin s'en allaient jeter les assises de leurs célèbres monastères !

Reçus à la porte de l'église par M. le curé Ballet, qu'entourait un nombreux clergé³⁸, les Pères prirent place à droite et à gauche du chœur et, bientôt après, le Pain des Forts venait ranimer leurs corps exténués.

Les Vêpres furent dites avec un éclat inaccoutumé et, après la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement, le Père Abbé entonna le *Salve Regina*, l'hymne par excellence des fils de saint Bernard³⁹.

Accompagnés du clergé et d'un très grand nombre de fidèles⁴⁰, les Religieux reprirent ensuite processionnellement le chemin de *l'Île-Bernard* et, lorsqu'ils ne furent plus qu'à deux pas de leur humble demeure, ils plantèrent, au chant des psaumes, la rustique croix de bois qu'ils avaient apportée sur leurs épaules⁴¹.

Que j'ai de regrets, s'écriait à cette occasion le très respectable curé de Sembrancher, que tout mon peuple n'ait pas été présent à ce sublime spectacle de l'adoration et de l'élévation de cette croix, ainsi qu'à la touchante exhortation que fit à sa communauté le Révérend Père Abbé de la Valsainte. Nous versions tous des larmes et les plus endurcis de mes paroissiens, qui étaient absents, n'auraient pu eux-mêmes contenir leur émotion.⁴²

Au cours de son allocution, dom Augustin avait, avec une sorte d'insistance, recommandé aux Pères de *l'Île-Bernard* d'adresser au Seigneur les plus ardentes prières pour les populations si travaillées d'Entremont — on ne saurait prétendre que les temps soient changés — et comme supérieur de la nouvelle communauté, il avait désigné le Père Urbain.

À trois jours de là, le Père Abbé, rendant compte à son tour à l'Évêque du diocèse des événements qui venaient de s'accomplir, lui mandait ce qui suit⁴³ :

Malgré tout, nous sommes cependant établis, au nombre de quatorze, dans les bâtiments de *l'Île-Bernard* à l'endroit de la mine de plomb.

J'espère voir prospérer cette communauté.

Dans tous nos établissements, il y a eu des difficultés à vaincre et celui d'Espagne⁴⁴, qui a eu le plus de contradictions, on a triomphé de la manière la plus glorieuse.⁴⁵

A la vérité, les Pères de la Trappe se trouvaient désormais à l'abri des injures du temps ; mais ils n'en vivaient pas moins dans le plus extrême dénuement⁴⁶. Ce qu'ils appelaient leur monastère n'était pas autre chose qu'une misérable mesure, sans cloître, sans réfectoire, sans salle de chapitre, etc.

Il n'en est pas moins vrai que, dès le lendemain de leur installation, ils avaient courageusement entrepris de défricher leur désert et d'y planter les légumes qui devaient constituer leur presque unique nourriture.

Fidèle à l'amitié qu'il leur a vouée, M. le curé Ballet les assiste dans leur détresse et pourvoit à leurs plus pressants besoins. Le dossier dont j'ai parlé en commençant contient à ce sujet les plus édifiants détails :

30 mars 1796.

Monsieur le Curé

Puisque vous voulez bien m'honorer d'une amitié toute particulière, je ne crois pas pouvoir mieux m'adresser qu'à vous dans nos besoins si nombreux. Le temps de semer des légumes n'étant pas celui de les recueillir, nous nous voyons obligés d'en acheter et, comme nous en ignorons le prix, vous nous obligerez de nous dire celui des pois, haricots, fèves, pommes de terre, etc.

Votre très humble serviteur,

F. Urbain.

Vient enfin le temps de la cueillette et voici ce que dom Augustin, lui-même, écrit au même M. Ballet :

14 juillet 1796

Monsieur et vénérable Curé.

J'ai l'honneur de vous envoyer la dîme et les prémices des productions de notre désert. C'est la portion la plus présentable de ce que nous avons pu recueillir.

C'est un véritable dessert à la Trappiste : mais puisque vous recevez tous les jours des religieux de notre Ordre à votre table, il est bien juste qu'ils essaient à leur manière de vous témoigner leur reconnaissance.

Les anciens solitaires⁴⁷ offraient à leurs hôtes des fruits sauvages parce qu'ils n'avaient rien de mieux : nous faisons de même, etc.

P. Augustin, Abbé quoique indigne, etc.

On ne saurait, du reste, s'imaginer à quels âpres labeurs s'astreignaient ces incomparables ouvriers⁴⁸. Menacés par un torrent qu'à chaque orage les pluies font déborder, ils mettent aussitôt la main à la bêche, et en moins de rien, ils l'ont encaissé, pavé et digué ; on s'en souvient encore à Saint-Brancher.

Autre lettre de dom Augustin :

La Sainte-Volonté-de-Dieu

Monsieur le Curé

Nous avons préparé un grand terrain pour y semer des raves mais nous nous sommes trouvés à court de graines. Pourriez-vous nous en céder ? Si vous en aviez et que vous vouliez bien, comme je n'en doute pas, nous rendre ce nouveau service, je vous prie de les remettre au porteur de la présente.

Le temps le permettait-il ? C'est à pied que le Révérend Père Abbé accomplissait le fatigant voyage de Sembrancher à Martigny et à Saint-Maurice⁴⁹ ; mais lorsque les routes devenaient décidément impraticables, c'est encore à l'obligeance de son ami le curé qu'il recourait. — Voyez plutôt :

Monsieur le Curé

En attendant que j'aie moi-même vous remercier, agréez mille actions de grâces d'avoir bien voulu me prêter votre jument. J'en ai eu tout le soin possible. Je vous avertis cependant de ne plus vous servir de la selle avant de la faire raccommoder, car

elle blesse l'animal. Je l'aurais bien fait réparer moi-même, mais j'ai craint de ne pas le faire à votre gré : je l'ai seulement fait retoucher.

En passant à Saint-Maurice, j'ai vu Monseigneur l'évêque du Puy⁵⁰.

Veut-on pénétrer plus avant encore dans l'intimité des relations que les Pères de la Trappe entretenaient avec leur bienveillant voisin ? Qu'on lise la lettre suivante ; de même que les précédentes, elle est absolument inédite :

Monsieur le Curé,

Je vous suis on ne peut plus reconnaissant des bontés sans nombre dont vous m'avez comblé et en particulier des honnêtetés que j'ai reçues pendant le temps que j'ai demeuré chez vous. Mais c'est surtout de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli et gardé chez vous mes sœurs⁵¹ pendant longtemps, que je veux vous remercier. Je désirerais vous témoigner combien je suis sensible à toutes ces attentions et n'ai rien à vous offrir qu'un exemplaire de nos Règlements⁵². La reliure ne correspond pas sans doute à nos sentiments de gratitude et au respect profond que je vous porte. Néanmoins, je me flatte que vous aurez pour agréable ce petit présent, quoiqu'il soit marqué au coin de notre pauvreté.

N'oublions pas non plus de rappeler que dans le courant du mois d'août 1796, Mgr l'Évêque de Sion, alors en tournée pastorale, daignait honorer de sa précieuse visite le monastère de la Sainte-Volonté-de-Dieu, auquel peu de temps auparavant, Sa Grandeur avait renouvelé la confirmation de ses privilèges.⁵³

V

Dans la nuit du 29 avril 1796, Mme Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé⁵⁴, qu'accompagnaient M. l'abbé Louis-Armand Le Juge de Bouzonville, son aumônier, la Sœur Aimée, religieuse Ursuline et un domestique, arrivait à Sembrancher et descendait dans l'unique auberge de la localité.

L'approche des troupes françaises avait contraint Son Altesse de quitter Turin et le jour même, elle avait franchi le Grand-Saint-Bernard.

Depuis longtemps déjà, la princesse avait formé le dessein de se vouer entièrement à la vie religieuse et comme elle n'était pas sans avoir entendu parler des monastères de dom Augustin, elle s'était décidée à passer quelques jours à Sembrancher.⁵⁵

Informé de ses intentions, M. le curé Ballet s'était empressé de lui offrir le plus bel appartement de son presbytère et la princesse en avait aussitôt écrit au prince de Condé, son père :

Arrivée ici vendredi au soir (par conséquent le 29 avril) et descendue dans une assez mauvaise auberge, je croyais devoir passer outre, ne croyant pas qu'il y eût manière de se pouvoir loger ; le samedi matin, je sus cependant que cette possibilité existait chez le Curé qui fort obligeamment me fit offrir d'assez jolies chambres... Si vous avez la bonté de m'écrire, vous pourriez adresser vos lettres directement à Mme d'Erken [c'est le nom qu'elle prit dans ce voyage], à Sembrancher, près Martigny (Valais) ou pour plus grande sûreté, mettez une seconde enveloppe à M. l'abbé de Lazaris⁵⁶, à Martigny.

Mais, contrairement à ce qu'avait espéré la princesse, le bâtiment destiné aux religieuses n'était pas achevé à beaucoup près. Aussi, dans une lettre qu'elle adresse à Sa Majesté la reine de Sardaigne⁵⁷, en parle-t-elle en ces termes :

On commence à élever le mur de clôture d'une espèce de petite bicoque qui doit devenir le premier monastère des religieuses Trappistines. L'établissement n'en est que là.

Le séjour de la princesse à Sembrancher se prolongea pendant près d'un mois et, comme on aurait pu y voir une portée politique, le prudent M. Ballet n'avait pas manqué d'en informer l'Évêque du diocèse, qui lui avait aussitôt fait répondre :

Sion, 2 mai 1796

Vous pouvez être assuré que les chefs de l'État désirent avec vous que les Illustres Personnes dont vous nous parlez, trouvent un asile assuré et qu'elles soient traitées avec les égards qui leur sont dus.

Je dois seulement vous faire remarquer que M. de Bouzonville est prié de se conformer au rit romain, particulièrement pour la Messe, au cas où il serait intentionné de continuer son séjour dans le diocèse.

J'ai l'honneur, etc.

Valleran, a Sacris.⁵⁸

Sur la fin du mois de mai, Mme de Condé quitta Sembrancher pour se rendre à Saint-Maurice⁵⁹ et à peine arrivée, elle écrit à son père :

qu'elle habite maintenant la petite ville de Saint-Maurice, à cinq lieues de Sembrancher et qu'elle y a trouvé un petit logement qui, étant solitaire et rapproché de l'église, lui convient fort... C'est un émigré qui a bien voulu le lui céder.

Toujours au fait des événements, M. le chanoine de Rivaz s'empresse de signaler l'arrivée de la princesse :

On dit que la princesse Louise, fille du prince de Condé, que la descente des Français en Piémont vient de chasser de Turin⁶⁰, réside en ce moment à Saint-Maurice, chez le curé⁶¹ où elle garde le plus strict incognito et où elle vit en sainte.

Le 30 mai, la princesse écrit encore à son père et sous date du 2 juin, elle adresse à son aumônier qui était parti pour Fribourg, une lettre dont il me paraît intéressant de détacher les passages suivants :

On m'a annoncé hier la visite du Bailli et du Châtelain⁶², et j'ai dit que je les verrai. Si vous voulez une petite nouvelle politique, je vous dirai qu'à la Diète du Valais, il ne s'est rien passé contre les émigrés.

Nous avons été hier aux Capucins, nous y allons encore aujourd'hui et demain matin, nous y retournerons.

Le 19 juin, la princesse n'a pas encore quitté Saint-Maurice et le même jour, écrivant à son frère le duc de Bourbon⁶³, elle lui annonce qu'elle est absolument décidée à se consacrer pour toujours au service de Dieu, sans que 'cette résolution altère le moins du monde les tendres, bien tendres sentiments qui l'attachent à sa famille'.

Tout en reconnaissant que la vocation de sa pénitente l'appelait à la vie religieuse, M. de Bouzonville n'entendait nullement que Mme de Condé entrât à la Trappe⁶⁴. Aussi s'efforçait-il de l'amener à partir pour Augsbourg où de jeunes ecclésiastiques français, M. l'abbé de Broglie en tête, se proposaient de fonder un établissement en l'honneur du Sacré-Cœur.

Le projet de la princesse d'entrer à la Trappe n'aboutit pas pour lors, relate à ce propos l'annaliste valaisan⁶⁵. Mme de Condé, en effet, alla peu après rejoindre son père, et elle est en ce moment en Allemagne, je ne sais où.

Nous laisserons un instant la noble fille des Condé poursuivre ses voyages et nous remonterons, pour nous arrêter au monastère de la Sainte-Volonté-de-Dieu, les gorges tortueuses de l'Entremont.

VI

À peine venaient-ils de s'installer à la Valsainte que, comprenant toute l'importance de l'éducation de la jeunesse, les Pères de la Trappe ouvraient aux enfants les portes de leur monastère et que déjà dom Augustin entretenait du fond de la Gruyère une correspondance des plus actives avec son futur ami, le curé de Sembrancher. La lettre suivante contient à ce sujet quelques détails édifiants :

Abbaye de la Valsainte (Fribourg).

Monsieur le Curé,

Toute espèce de recommandation sera toujours bien reçue de moi quand il sera question de mettre un enfant à l'abri du monde ; mais une recommandation aussi puissante que la vôtre ne peut qu'augmenter de beaucoup notre zèle.

Aussi, Monsieur le Curé, ne doutez pas que je ne prenne tous les soins possibles des jeunes enfants⁶⁶ en faveur desquels vous avez bien voulu m'écrire. Leurs parents nous ont fait espérer que nous pourrions bien être honorés de votre visite et nous regarderions cela comme un très grand bonheur.

Quoi qu'il en soit, je me réjouis d'avoir pu trouver l'occasion de vous témoigner combien je suis pénétré de reconnaissance pour l'hospitalité que vous avez bien voulu exercer envers nos frères qui allaient en Piémont⁶⁷.

Mais aussitôt que la nouvelle de l'arrivée de dom Augustin en Valais se fut répandue, il ne se passait pas de jours qu'on n'amenât à Sembrancher des enfants que, la plupart du temps, les Pères étaient condamnés à renvoyer, faute de place. 'Nous ne savons plus où les coucher', s'écriait dom Urbain.

L'insistance des parents était telle que M. le curé Ballet s'en déclarait émerveillé⁶⁸.

Ce qu'il y a d'inconcevable, écrivait-il à Mgr Blatter, c'est que pendant que certaines gens voudraient refuser aux Pères même le bois dont ils ont besoin, on leur amène en foule des enfants à nourrir et à élever.⁶⁹

Le billet suivant⁷⁰ nous permettra du reste, de juger du degré d'affection que portaient à leurs élèves ces austères éducateurs :

La Sainte-Volonté-de-Dieu.

Monsieur le Curé

J'ai oublié hier de vous demander quelques poignées de ce chanvre que vous donnez à votre canari : c'est pour faire un remède à l'un de nos chers enfants. Je me permets de prendre cette liberté, parce que je ne sais comment me procurer cette graine.

Voudriez-vous en donner au porteur de la présente ? J'en aurais toute reconnaissance ainsi que de tant d'autres services que vous ne cessez de nous rendre. J'ai l'honneur d'être, etc.

F. Augustin.

Aussi, lors de leur départ pour la Russie, nous ne tarderons pas à en parler, un très grand nombre d'enfants se refusèrent⁷¹ à abandonner les Pères et voulurent à tout prix les suivre dans ce lointain voyage.

À cette occasion, Gaillardin rapporte un trait que tout Valaisan doit connaître⁷² :

Un habitant du Valais était déjà venu plusieurs fois pour reprendre son fils et ses démarches avaient été inutiles. L'enfant n'avait que dix ans mais il se plaisait si fort dans la société des religieux qu'il ne voulait pas les quitter.

Cependant le père fit une dernière tentative et il n'omit aucune des raisons qui pouvaient faire fléchir une volonté contraire à cet âge. Mais l'enfant de répondre énergiquement : « Je ne veux pas partir, je veux rester ici avec les Pères. — Mais les Pères s'en vont. — Eh bien, je les suivrai. — Mais ils vont trop loin, tu ne pourrais pas faire un aussi long voyage. »

Et l'enfant d'insister et de démontrer par beaucoup de bonnes raisons que ses forces étaient suffisantes.

A la fin, le père fatigué lui dit en colère : « Fais donc comme tu voudras ; je ne suis plus ton père. »

Très sensible à ce cruel reproche, l'enfant resta quelques instants absorbé dans sa douleur et parut vaincu. Mais, ranimant dans la foi sa première résolution, il saisit le petit crucifix qu'il portait sur sa poitrine et le montrant à celui qui le menaçait de ne plus l'aimer : « Si vous ne voulez plus être mon père, dit-il, voici celui qui le sera. »

Déconcerté par cette réponse, cet homme n'eut pas la force de le presser davantage et se retira en admirant l'œuvre de la grâce.

Ajoutons cependant que la mère, qui n'avait point été témoin de cette scène et dont l'affection n'entendait pas raison, fit enlever son enfant.

VII

Ainsi que nous l'avons dit, Mme de Condé, cédant aux instances de son aumônier, s'était mise en route pour l'Allemagne mais. la marche des armées françaises, là aussi, avait été si rapide que force lui avait été de pousser jusqu'à Vienne.

Si je ne craignais de m'écarter de mon sujet, je ne résisterais pas au plaisir de reproduire ici les appréciations singulièrement remarquables de la princesse sur la capitale de l'Autriche.

Mais pour la suite de ce récit, il suffira de constater qu'il n'eût guère été facile à la pieuse voyageuse de suivre sa vocation dans un pays :

Où, comme elle nous l'apprend, l'on avait détruit tous les couvents, sauf ceux qui n'avaient pas d'autre but que l'éducation des jeunes personnes élevées pour le monde ;
Où les agissements de l'empereur Joseph avaient forcé les maisons conservées à faiblir sur beaucoup de points, sans quoi elles eussent été supprimées comme les autres, et
Où l'état de la religion était tel qu'à peine y avait-il un assez grand nombre de prêtres et que, peut-être, ce nombre était-il encore trop grand.

Aussi la princesse expose-t-elle à sa royale cousine de Sardaigne qu'il ne lui reste que deux partis à prendre : se retirer aux Annonciades de Turin, ou partir pour le Valais et entrer à la Trappe de Sembrancher 'où, à la misère près, le monastère paraît prendre une assez bonne tournure'.

Quelques jours après, écrivant à Mme de Vibray, elle laisse échapper ce cri du cœur :

Sachez donc, et ne vous récriez pas comme les gens du monde, que mon vœu le plus intime, le plus réel et le plus constant est d'embrasser l'étroite et stricte observance de Cîteaux dans l'Ordre de la Trappe.

Peut-être ne saviez-vous pas encore que l'on a commencé d'établir à Sembrancher un monastère de filles.

Tandis que j'étais l'année dernière en Valais, on travaillait au mur de clôture de ce couvent, tout auprès de l'endroit où j'habitai et je savais déjà quel était le projet du Révérend Père Abbé de la Valsainte.

Eh bien, je vous avoue que je brûlais du désir d'y entrer une des premières !

Après cela, ne nous étonnons pas que, dans la seconde quinzaine de septembre, M. de Rivaz ait complété ses mémoires par l'annotation dont voici la teneur :

La princesse de Condé vient d'entrer à la Trappe de Sembrancher en qualité de postulante, se dévouant ainsi, victime innocente, pour le salut de la France et de son auguste famille.

Le 28 juillet 1797, en effet, la princesse, que le monde avait connue sous le nom de Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, avait mandé à son aumônier

qu'elle avait sollicité, la grâce de prendre le dimanche suivant, avec quelques unes de ses sœurs, le saint habit de l'Ordre et que cette faveur lui avait été accordée.

Notons que, peu auparavant, la supérieure du monastère des Trappistines, Mme de Chabannes⁷³ ; s'y était installée avec les sœurs de dom Augustin, cinq autres religieuses et deux jeunes élèves.

Veut-on maintenant savoir comment s'accommodait de l'austère régime de la Trappe la délicate princesse ? C'est Sœur Marie-Joseph elle-même, qui va nous renseigner :

Je me porte bien, je mange et dors bien ; j'ai faim justement ce qu'il faut pour dîner, et je suis tout étonnée de m'être crue si longtemps obligée de déjeuner et de souper.

Quant aux fricassées, je les trouve très bonnes ; elles ne sont point malsaines et ceux qui en disent du mal font des calomnies.⁷⁴

Dans une autre lettre que peu après, elle expédie à l'archiduchesse Marianne, Sœur Marie-Joseph exprime également, avec de véritables cris de joie, tout le bonheur qu'elle éprouve à Sembrancher :

Ah ! Madame, quel bon air on respire à la Trappe et comme tout y rappelle, à chaque instant, le but pour lequel on y est venu !

La journée est si bien réglée qu'elle ne paraît qu'un instant ; on n'y peut connaître l'ennui et pour ce qui est de cette austérité que l'on croit si repoussante, je ne sais où la trouver ; il me semble que j'ai toutes mes aises.

Le silence, le recueillement et la paix sont ce que je trouve de plus touchant dans cette maison si régulière et si fervente !

Tel était le jugement que portait sur les religieuses, ses sœurs, la très perspicace princesse et pour que l'on ait sous les yeux un tableau complet de l'intérieur du monastère, nous continuerons à compiler sa correspondance :

Quarante à cinquante personnes, tant religieuses qu'enfants, élevées dans la piété, occupent cette petite maison, dont les quatre murailles sont partagées dans l'intérieur par des planches de sapin qui forment les principaux lieux réguliers du couvent, entre autres, le chœur.

Mais on y est tellement pressé et à l'étroit que bientôt il sera impossible de s'y retourner et d'y faire l'office d'une manière convenable. Une grille sépare d'un autel, le plus pauvre possible, et cette sorte de chapelle a au moins l'avantage de rappeler celle de Bethléem.

Tout cela, il est vrai, convient parfaitement aux saintes religieuses qui habitent ce lieu et l'on est loin de se plaindre pour soi mais ce qui est infiniment plus pénible, c'est de se voir au moment de refuser les postulantes qui se présentent en si grand nombre.

Non seulement ce qu'on nomme le dortoir est rempli, mais déjà des tables du réfectoire servent de lits.

Tout le monde a un air de santé et quant au moral, tant de régularité, de ferveur et de recueillement vous toucheraient !

Avec quelle ardeur ne chante-t-on pas le jour et une partie de la nuit les louanges de ce Dieu si offensé et si outragé dans notre malheureux siècle ! Et que l'on ne dise pas que les âmes occupées à la prière sont inutiles, comme le prétendent les coupables philosophes de nos jours ; Moïse, implorant le Seigneur, les bras tendus sur la montagne, était-il donc inutile aux Israélites ?

VIII

Mais il était dit que Trappistes et Trappistines ne jouiraient pas longtemps de notre modeste hospitalité. Les troupes du Directoire, en effet, se disposaient à envahir la Suisse et n'auraient certes pas respecté sur la terre étrangère cette religion que la Révolution croyait avoir à tout jamais bannie de France. Il fallait se résigner à fuir pour la seconde fois !

Aussi, dès le lendemain des fêtes de Noël, dom Augustin se transportait à Sembrancher et après en avoir délibéré longuement avec le prier dom Urbain, il signifiait aux deux communautés, qu'à raison des circonstances, les Trappistes iraient chercher un asile en Russie !

À partir de ce moment⁷⁵, les austérités se multiplièrent dans les monastères et minuit n'avait pas sonné que la cloche appelait les religieux à la chapelle. Enveloppés dans leurs manteaux blancs, la tête couverte et baissée, semblables à des apparitions, les fils de saint Bernard conjurent le Tout-Puissant de les soutenir dans le formidable voyage qu'ils vont entreprendre.

Si, de prime abord, la résolution du Père Abbé est faite pour nous surprendre, on comprend cependant qu'il ne pouvait songer à augmenter le personnel de ses monastères de Piémont, d'Espagne et de Westphalie, d'autant moins que la guerre, on ne l'ignore pas, menaçait d'éclater sur tous les points à la fois de la vieille Europe.

Une autre considération, du reste, avait achevé de déterminer dom Augustin. En 1782⁷⁶, le grand-duc Paul de Russie, voyageant sous le nom de Comte du Nord, avait été accueilli à Chantilly avec le magnifique éclat qui distinguait les fêtes des princes de Condé. Le futur empereur avait eu ainsi l'occasion de voir et d'admirer⁷⁷ la princesse Louise-Adélaïde et sur le désir de son supérieur, Sœur Marie-Joseph s'était hâtée de lui demander un asile pour ses frères et sœurs en Jésus-Christ.

Je supplie le Comte du Nord, avait-elle écrit, d'intercéder pour nous auprès de l'empereur Paul.

Mais, en attendant la réponse du tzar, les événements s'aggravaient et il devenait urgent d'assurer au plus tôt la retraite des religieux.

À défaut d'autres documents, ce sera encore à la correspondance de la princesse que nous emprunterons les indications que nous transcrivons :

Nous sommes parties hier matin en char à bancs ; le bon Dieu avait fait cesser le grand froid. Nous avons été ainsi jusqu'à Martigny ; le Rév. Père Abbé nous accompagnait à pied dans les boues et les crottes.

À Martigny, nous avons trouvé de belles berlines, où nous sommes plutôt en princesses qu'en Trappistines. Le Révérendissime Père nous a accompagnées jusqu'à Bex, où nous

avons couché. Il a eu tous les soins pour nous, tant pour notre manger que pour nos couvertures (car de lits, vous savez bien qu'il n'en est pas question).

Le matin nous sommes reparties, toujours dans nos bonnes voitures et un peu avant Vevey, le Père Abbé nous a quittées à notre grand regret. À l'auberge, il nous avait remises entre les mains du Père Benoît, sous-prieur de la Valsainte.⁷⁸

À cette lettre qu'elle dédiait à son ancien aumônier, M. de Bouzonville, Sœur Marie-Joseph ajoute de Moudon le post-scriptum suivant :

Jusqu'ici tout va à merveille et le bon Dieu qui ne cesse de nous traiter en enfants gâtées, nous a donné aujourd'hui, pour ranimer notre courage, une vraie journée de printemps : un soleil sans nuage, un ciel magnifique, un temps doux et presque chaud.

Quant aux religieux, ils rejoignirent par petits groupes leurs frères de la Valsainte et resté seul à Sembrancher avec un Frère convers, dom Urbain s'occupa de réaliser de son mieux la petite fortune de la communauté. Voici le texte d'un acte que dans cette occurrence, il fut appelé à rédiger :

Moi, Prieur du Monastère de la Sainte-Volonté-de-Dieu, de l'Ordre de Cîteaux, de la réforme de la Trappe en Bas-Valais, reconnais avoir vendu à M. le Banneret Dallèves et à M. le Banneret Luder, de Sembrancher tous les deux, la possession de *l'Île-Bernard* avec ses bâtiments, soit tout ce que j'ai acheté de M. le Banneret Luder et de la communauté de Vollèges⁷⁹, ainsi que le pont, le puits et toutes dépendances, excepté cependant la moitié du vieux raccard⁸⁰ que j'ai vendu à Joseph Maret.

Enfin, je vends tout ce que je puis avoir de droit à la dite possession et tout ce qui fait partie de la maison, pour le prix de cent louis d'or payables ce soir ou demain matin avant mon départ. J'y joins aussi le bois⁸¹ que j'ai acheté de la communauté de Vollèges pour la somme de quatre louis et demi, payables au même terme.

Pour foi, à Sembrancher, le 16 février 1798.

Au nom de l'Abbé de la Valsainte,

F. Urbain.

Le lendemain matin, 17 février, un acte authentique⁸², stipulé à Martigny-Bourg, à l'auberge des Trois-Couronnes, venait confirmer cette vente et le Père Urbain quittait le Valais pour toujours. Voies admirables de la Providence !

La plupart des religieux et des religieuses qu'avaient abrités les cloîtres de Sembrancher se distinguèrent par la suite et rendirent à leur Ordre les services les plus signalés.

C'est ainsi qu'après avoir jeté en Amérique les fondements de plusieurs établissements, dom Urbain, dont nous venons de citer le nom, fut appelé aux fonctions de supérieur du monastère de Bellefontaine (Vendée).

C'est ainsi encore, et nous n'étendrons pas davantage cette énumération, que Mme de Chabannes, supérieure des religieuses de St-Brancher, fondait en Angleterre le couvent de Notre-Dame de Stape-Hill (diocèse de Northampton).

Quant à la princesse de Condé, il ne devait pas lui être permis de continuer à la Trappe le noviciat qu'elle y avait si pieusement commencé. Mais, toujours fidèle à sa vocation religieuse, elle établissait, à Paris, dès la rentrée des Bourbons, l'Ordre de l'Adoration perpétuelle.

IX

Les desseins de Dieu réservaient à dom Augustin une nouvelle et terrible épreuve. À peine, en effet, venait-il, à travers des difficultés sans nombre, de pénétrer en Russie, que le tzar, vaincu à Zurich par les troupes de Masséna, rendait un ukase enjoignant à tous les Français émigrés, la princesse de Condé avait déjà quitté les religieuses ses sœurs, d'avoir à se retirer de ses États. Compris dans cette proscription, les Trappistes reprirent sans murmurer leur bâton de pèlerins ! Après avoir assez longtemps erré dans le nord de l'Allemagne et avoir même poussé jusqu'en Angleterre, dom Augustin, que rien ne pouvait faire dévier de ses résolutions, s'empressa de profiter, pour revenir en Suisse, du répit relatif que lui accordaient les événements.

Dans les premiers jours de mai 1803, nous apprend Gaillardin, il réussissait à s'installer à nouveau dans son cher couvent de la Valsainte avec 87 religieux, tandis qu'il établissait les Trappistines à Villarvolland où 'elles font aussitôt revivre la ferveur dont Sembrancher avait eu les prémices'.

Mais dom Augustin n'avait pas oublié le Valais et au mois de novembre 1802 déjà, il avait demandé au gouvernement la confirmation du permis d'établissement qu'il avait obtenu en 1795. Voici le texte du message⁸³ qu'à cette occasion le Conseil d'État avait aussitôt fait parvenir aux membres de la Diète :

Sion, le 16 décembre 1802.

Le Conseil d'État

Au Révérendissime Évêque et aux autres membres de la Diète.

Le Révérendissime Abbé de Notre-Dame de la Trappe nous a manifesté, par une lettre du 20 novembre, le désir d'obtenir la confirmation du privilège à lui accordé par l'État en 1795, d'établir une branche de son Ordre dans le territoire de notre République.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous transmettre sa requête avec un projet de décret que nous soumettons à la sagesse de votre décision⁸⁴, etc.

Ainsi qu'on l'aura du reste supposé, dom Augustin n'avait pas non plus manqué d'entretenir de ses projets l'Évêque du diocèse, et sous date du 16 mai 1803 notamment, il adressait à Sa Grandeur une lettre qui devait être l'une des dernières⁸⁵.

Monseigneur,

De retour d'un voyage de 800 lieues et qui a duré bien des mois, je m'empresse d'adresser à Votre Grandeur les remerciements que je lui dois pour le zèle qu'elle a bien voulu témoigner en faveur du renouvellement de notre établissement en Valais.

Je serais d'autant plus pressé de le voir commercer que beaucoup de jeunes gens de votre diocèse, Monseigneur, me sont présentés et qu'il m'est impossible d'en recevoir un plus grand nombre à la Valsainte.

Mais je ne vois pas comment cet établissement pourra avoir lieu si Votre Grandeur ne consent à nous céder Gérode⁸⁶, etc.

Le fait est que le 1er février 1804, les religieux de dom Augustin prenaient possession de l'antique monastère de Gérode ; mais, par suite de diverses circonstances, cet établissement ne devait avoir que la courte durée de deux ans.

En 1831, nous retrouverons à Gérode les Trappistes du Val-Sainte-Marie⁸⁷, auxquels nous avons déjà eu l'occasion de faire allusion et ce sera la dernière page de cette étude.

Mais qu'est-il donc advenu de ces monastères de Sembrancher au sujet desquels la princesse de Condé avait pu s'écrier : « Ces lieux sont véritablement saints et Dieu habite ici » ?

Hélas ! je l'ai dit en commençant, de lamentables ruines. Mais la mémoire des saints ne saurait périr et avant qu'il soit longtemps je l'espère, une chapelle viendra rappeler leurs héroïques vertus.

Notre-Dame de l'Île-Bernard, priez pour nous !

Telle est l'invocation — tous les monastères de la Trappe en portent une semblable — que nous y graverons dans le granit du pays.⁸⁸

Légion sont les ecclésiastiques et les laïques qui ont bien voulu m'aider à réunir les documents nécessaires à ce travail et sans que je fasse ici l'appel de leurs noms, je me permets de leur adresser l'expression de toute ma gratitude.

Notes

¹ Ce mémoire a été lu dans la réunion générale de la *Société helvétique de Saint-Maurice*, le 6 octobre 1892. Paru dans la *Revue de la Suisse Catholique*, 1893, pages 1-9, 91-106, 286-296, 339-346.

² M. BOCCARD (chanoine de Saint-Maurice), *Histoire du Valais*, 1844.

³ M. SCHINNER, *Description du département du Simplon, ou de la ci-devant République du Valais*, Sion, 1812.

⁴ Cette partie du pays offre une variété de sites vraiment extraordinaires. On y trouve tout ce qui est propre à étonner. à saisir fortement l'imagination : longs défilés retentissant du fracas des eaux déchaînées, vallons solitaires et pittoresques, bassins abrupts et sauvages, lacs enchanteurs, gouffres horribles, immenses glaciers. Au-dessus de cette région aux contrastes infinis, plane du sommet de ces cimes glacées, comme une suprême merveille plus remarquable encore que toutes les beautés naturelles dont ces Alpes sont si prodigues : l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Bnb (Ch.-Ls de), *Topographie du Valais*.

⁵ Ce crâne se trouve toujours dans la cure de Sembrancher (1998).

⁶ *Règlements de la Maison-Dieu de la Trappe*, par M. l'abbé de Rancé, mis en nouvel ordre et augmentés des usages particuliers de la Maison-Dieu de la Valsainte, Fribourg, 1794.

⁷ Mgr Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, évêque et comte de Lausanne, Prince du Saint-Empire Romain, Abbé mitré du monastère de Notre-Dame de Hauterive, de l'Ordre de Cîteaux.

⁸ L'évêché de Fribourg relevait alors de l'Archevêché de Besançon.

⁹ En s'adressant plus tard à l'État du Valais, dom Augustin en reproduit presque entièrement les termes.

¹⁰ La Chartreuse de la Valsainte fut fondée en 1295 par Gérard de Charmey, et les religieux de cet Ordre y résidèrent sans interruption jusqu'au premier septembre 1778. À cette date, sur les instances du gouvernement de Fribourg une Bulle apostolique supprima ce monastère dont les biens furent attribués au Collège de Fribourg ainsi qu'à la mense épiscopale. Des fermiers s'y installèrent jusqu'à l'arrivée des Pères de la Trappe. — En 1862 on vendit (!) aux Chartreux leur ancien couvent et Dieu merci ! ils l'occupent encore.

¹¹ [VERNIOLE Jérôme] *Histoire des Trappistes du Val Sainte-Marie* (Diocèse de Besançon), Paris, 1843.

¹² Règlements... p. 35.

¹³ Auszug aus dem Protokoll des Regierungs-Rathes des Kantons Solothurn. — 941-945 et 1039.

¹⁴ Mgr Fabricius Sceberas Testaferrata, archevêque de Beyrouth.

¹⁵ Mgr Joseph-Antoine Blatter (élu le 3 août 1790 et décédé le 19 mars 1807).

¹⁶ Archives de l'évêché de Sion.

¹⁷ Vallesium episcopale (Opera historica Annae-Josephi de Rivaz. Canonici Sedunensis).

¹⁸ Ce prieuré dépendait de l'Abbaye d'Ainay (Diocèse de Lyon) et au XII^e siècle déjà, des titres assez importants en font mention. Dans un titre postérieur (1413) il est question de Jean de la Fontaine, Prieur des Clages et en 1447, nous trouvons le nom de dom Guigo Baronius, Prior.

Ce monastère était très renommé et d'après le chanoine de Rivaz, le cardinal Bernard se rendant à Sion en 1196, y reçut l'hospitalité. À cette même époque, Saint-Pierre-de-Clages était un lieu de pèlerinage des plus fréquentés. C'est sur la fin du XV^e siècle que les Bénédictins abandonnèrent leur couvent.

(Tiré des écrits du chanoine de Rivaz et du Père Isidore.)

¹⁹ Archives de l'évêché.

²⁰ Nicolas-Claude Dargnies, *Mémoires en forme de lettres*, Archives de l'abbaye de Tamié, p. 28.

²¹ Il n'y a pas longtemps que le Rhône se promenait encore en maître dans cette partie du Valais.

²² Transcrivons également les deux actes de décès suivants :

1^o 1794 - *Venerabilis Frater Benedictus, presbyter, in saeculo vocatus Ludovicus Isaac Pinard, Rothomagensis, religiosus Septem-Fontium et ab aliquot mensibus apud religiosos de Trappa in his regionibus manentes propter persecutionem in Galliis a philosophis excitatam obiit 2^o Januarii in prioratu ad Sanctum Petrum Claggiarum munitus Sacramentis.*

2^o *Frater Jacobus, Trappista, in saeculo vocatus Jacobus Fillion, religiosus parochiae Sancti Deodati (St-Diez). obiit die 16 Junii. Agebat annum 43, etc.*

²³ *Absque feretro !* Après les encensements l'un des religieux descend dans la fosse ; il y reçoit le corps de son confrère et lui place les bras en croix. Puis, ayant recouvert le visage du défunt il remonte et présente la bêche au Père Abbé qui jette alors en forme de croix de la terre sur le corps. (Règlements. etc.)

²⁴ Peu de temps auparavant, dom Gérard lui avait légué tout ce qu'il pouvait avoir de biens.

(Archives de la Valsainte)

²⁵ Sa Grandeur, qu'une récente maladie avait fortement éprouvée, se trouvait aux 'Mayens', charmant séjour de montagne au-dessus de Sion.

(Vallesium episcopale.)

²⁶ Vallesium episcopale

²⁷ « Moine hors du cloître, disait-on au moyen âge, poisson hors de l'eau. »

²⁸ *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : in die mala, liberavit eum Dominus.* Tel est le premier verset du psaume que récitaient tous les jours les Trappistes, pour la prospérité de la Suisse.

²⁹ Des personnes considérables de Saint-Maurice avaient, non sans raison, insisté pour que dom Augustin s'établît dans les environs.

³⁰ Archives de l'Évêché.

³¹ Frère du Révérendissime Prévôt du Gd-St-Bernard.

³² Il s'est glissé à ce sujet dans la narration de Gaillardin quelques inexactitudes d'autant plus excusables que cet excellent auteur n'avait pas sous les yeux tous les documents nécessaires et que du reste le Valais était évidemment pour lui l'une de ces 'terres inconnues'. dont font mention les anciens atlas.

³³ À cette époque c'est sur l'autre rive de la Dranse que passait le grand chemin, de telle sorte que ce terrain se trouvait réellement isolé et pour ainsi dire séparé du reste de la contrée.

³⁴ Cf. *Règle de saint Benoît*, 66, 6-7 et le *Petit Exorde de Cîteaux* chap XV, 13.

³⁵ Archives de la cure de Sembrancher.

³⁶ Archives de la cure de Sembrancher.

³⁷ « Croix de bois, cœur d'or », s'écriait naguère à Aiguebelle M. le curé de Valence.

³⁸ Au moment de la Terreur plus de cinq cents prêtres français se trouvaient disséminés en Valais et sur ce nombre, une soixantaine au moins avaient trouvé un refuge assuré dans les vallées d'Entremont. Voici, d'après les documents dont je dispose, les noms des ecclésiastiques qui assistèrent à l'arrivée de dom Augustin et de ses religieux : MM. le chanoine Jean-Ignace Massard, curé de Bovernier, le chanoine Nicolas Cavé, curé de Vollèges et MM. les abbés français, Chassaignon, Dalbine, Mercier, Cabannes, Jeune, Beigneux, Siquard, Broal, Olivier, Ojardias et Payot.

³⁹ À ce que l'on croit, Adhémar, évêque du Puy serait l'auteur de la sublime antienne que l'Ordre de Cîteaux s'est en quelque sorte appropriée et à laquelle saint Bernard ajouta l'invocation. adoptée plus tard par l'Église : *O clemens, O pia, O dulcis Virgo Maria*. (Annales de l'Abbaye d'Aiguebelle, 1863)

⁴⁰ On remarquait parmi eux François-Jacques Luder, Gaspard-Étienne Delasoie, Étienne-Joseph Claivaz, Jean-Joseph Six, etc. (Archives de la cure de Sembrancher.)

⁴¹ On construisait à la hâte les bâtiments les plus indispensables, nous dit en parlant du moyen âge, un religieux de Sept-Fons, et l'on voyait bientôt arriver les religieux marchant processionnellement au chant des psaumes, suivis de l'Abbé, s'appuyant sur sa crosse de bois. (Sept-Fons, 1873)

⁴² Archives de l'Évêché et de la cure de Sembrancher.

⁴³ Archives de l'évêché.

⁴⁴ Ste-Suzanne, dans le diocèse de Saragosse.

⁴⁵ Vos frères seront si nombreux, avait dit le Seigneur à saint Étienne, que s'échappant en bourdonnant de leurs ruches trop pleines, ils s'envoleront d'ici pour se répandre en diverses contrées : ils recueilleront partout une ample moisson de saintes âmes dont ils enrichiront les greniers du ciel.

⁴⁶ *Fecunda virorum paupertas*.

⁴⁷ Au moment où saint Bernard et ses disciples entreprenaient ces défrichements qui devinrent la source de tant de richesses, leur nourriture ne consistait guère qu'en fruits sauvages. On leur servait en été des plats de feuilles de hêtre, en hiver, des racines et des herbes venues naturellement à l'abri des forêts ; leur plus grand régal était de manger des haricots. (Étude historique sur l'abbaye de Sept-Fons) [Ceci fait parti de la légende ! NDE]

⁴⁸ Combien de personnes feignent encore d'ignorer que ce sont les moines qui ont défriché l'Europe ! Ce sont eux cependant qui, la croix à la main, entreprirent tous ces gigantesques travaux. « On les vit transformer et rendre fertiles, Dieu sait à quel prix, d'immenses espaces occupés par les bruyères, les marais et les ajoncs. En France, en Angleterre, en Allemagne, leurs colonies devinrent le berceau d'un grand nombre de villes, foyers de la civilisation moderne. À la vue des coteaux riants et des plaines couvertes de riches moissons, combien ne voient pas l'humble et vaillant cénobite qui donna le premier coup de bêche, le premier coup de pioche, dont les échos se prolongent jusqu'à ce jour. »

⁴⁹ L'aménagement de ses deux monastères obligeait dom Augustin à multiplier ses voyages en Valais.

⁵⁰ 'Monseigneur l'évêque du Puy qui est un prélat d'un rare mérite et d'une prestance fort distinguée, relatent les mémoires du chanoine de Rivaz, reçoit depuis quelque temps l'hospitalité de l'abbaye de Saint-Maurice. Accompagné de son Grand-Vicaire, il est venu faire visite à Monseigneur de Sion qui lui a donné à dîner. Il a témoigné à l'Évêque toute sa reconnaissance de la protection que Sa Grandeur accorde aux prêtres français émigrés. Il a aussi fait visite à M. le Grand-Doyen, à M. le Bourgmestre et à M. le Curé. En retour de mon dévouement à ces infortunés ecclésiastiques, il m'a pareillement honoré de sa visite. L'évêque est reparti hier accompagné d'une cinquantaine de prêtres français qui lui ont fait cortège jusqu'au pont de la Morge.'

⁵¹ Mme S. Bernard de Lestrage qui avait été pendant trente ans religieuse chez les Bénédictines de Saint-Pierre-de-Sion et sa sœur Marie de Lestrage.

(Note de M. le curé Ballet.)

⁵² On conserve religieusement au Grand-Saint-Bernard ce souvenir de dom Augustin.

⁵³ Voici le texte de la lettre par laquelle le Père Abbé avait sollicité cette faveur : Les privilèges des Souverains-Pontifes exemptent, comme Votre Grandeur ne l'ignore pas, nos monastères de la juridiction de l'Ordinaire. Cependant, pour lui témoigner le respect profond que nous avons pour elle et combien nous sommes jaloux de toutes les marques de protection qu'elle voudra bien nous donner, j'ose la prier de vouloir bien confirmer ces privilèges. etc. (Archives de l'Évêché.)

⁵⁴ Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé (1757-1824), fille de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, s'était de bonne heure distinguée par sa piété. Diverses circonstances s'étant opposées à son mariage avec le comte d'Artois, depuis Charles X, elle fut élue abbesse de Remiremont (Vosges). Ce monastère, coïncidence singulière, avait été fondé par un religieux de l'Abbaye de Saint-Maurice, saint Amé, celui-là même qui érigea le sanctuaire de Notre-Dame du Scex.

⁵⁵ Les succès et l'approche des patriotes me déterminent à quitter Turin et à gagner le côté de la Suisse qui l'avoisine le plus... Je pars donc et vais me rendre d'une manière sûre dans le Valais, car la princesse de Piémont me donne un guide pour la montagne. (Lettre du 24 avril 1796)

⁵⁶ M. le doyen de Lazaris était chargé des affaires du roi de Sardaigne dans le canton du Valais.

⁵⁷ Marie-Clotilde, sœur de Louis XVI.

⁵⁸ Archives de la Cure de Sembrancher.

⁵⁹ Ce fut M. Félix Piota, père de M. le commandant Charles Piota, de Martigny, qui conduisit la princesse.

⁶⁰ Vallesium episcopale.

⁶¹ M. le chanoine Emmanuel Gard, de Bagnes.

⁶² MM. Léopold de Sépibus, capitaine du dixain de Rarogne, et Jacques-François de Quartéry.

⁶³ Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon et le dernier des princes de Condé (1756-1830).

⁶⁴ « Il prétend que cela me tuerait. » (Correspondance de la princesse.)

⁶⁵ Vallesium episcopale.

⁶⁶ Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de reconstituer l'état nominatif des nombreux enfants de l'Entremont qui entrèrent chez les Pères de la Trappe.

⁶⁷ Au commencement de 1794, dom Augustin s'était décidé à fonder une Trappe en Piémont et il y envoya dom François de Sales avec deux autres religieux.

⁶⁸ Si, comme le prétendait l'orateur de Romans, l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, nous connaissons pas mal de gens qui n'admettent pas davantage que cette marchandise de pacotille soit destinée à faire le bonheur de l'enfance.

⁶⁹ Archives de l'Évêché.

⁷⁰ Archives de la Cure de Sembrancher.

⁷¹ Dom Augustin avait informé les familles de son prochain départ.

⁷² *Histoire de la Trappe*, tome 2

⁷³ Née en Gascogne de parents nobles et riches, elle avait reçu une brillante éducation qui lui eût assuré l'estime et l'admiration de la haute société. Mais elle préféra embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris et expatriée par la Révolution, elle contribua beaucoup par ses instances auprès de dom Augustin à la fondation des Trappistines. (*Histoire de la Trappe*.)

⁷⁴ Lettre du 28 septembre 1797, à M. l'abbé de Bouzonville.

⁷⁵ Note de M. le curé Ballet.

⁷⁶ Vie de la princesse de Condé.

⁷⁷ *Histoire de la Trappe*.

⁷⁸ Lettre du 20 janvier 1798.

⁷⁹ Acte du 22 septembre 1796, reçu par M. Pierre-François-Bruno Luder.

⁸⁰ Grange à blé.

⁸¹ On voit dans les comptes de Jean Hiroz, de Vollèges, que peu de temps auparavant les Pères avaient acheté aux enchères une certaine quantité de bois. Gay.

⁸² Reçu par M. le notaire Emmanuel Gay.

⁸³ Archives de l'État du Valais.

⁸⁴ Aux termes de l'art. 38 de la Constitution de 1802, le Conseil d'État avait la faculté de consulter les représentants du pays, en dehors, bien entendu, des sessions réglementaires, par voie de circulaire et dans le cas donné, c'est le mode que l'on avait adopté.

Les réponses des députés ne se firent pas attendre et dans sa séance du 18 janvier 1803, le Conseil d'État constatait que trois votes différents avaient été émis :

a) Certains membres de la Diète demandaient le renvoi de l'affaire à la session de mai et c'étaient MM. Duc, père, Jacquier, de Riedmatten, Duc, fils, Ducrey, Gross, Joris, Vaudan, Darbellay et Bruchez.

b) Les seconds adhéraient purement et simplement à la requête de dom Augustin, et c'étaient MM. Sigristen, de Sépibus, Deschallen, Andenmatten, Roten, Matter, Allet, le Révérendissime Évêque, de Nuced, Chappellet, Devanthéry, du Fay, Dufour et Morand.

c) Les derniers acceptaient également le projet du Conseil d'État mais en y mettant une condition, à savoir que les Pères ne pourraient acheter que des terrains incultes. C'étaient MM. Rey, Taffiner, Wegner, Walter, Bonivini, Tabin et Maître.

Mais comme dans leur requête les Trappistes ne demandaient pas autre chose, cette condition n'en était pas une et le Conseil d'État leur en donna acte.

⁸⁵ Archives de l'Évêché.

⁸⁶ En 1331, Géronde était un prieuré appartenant à l'Abbaye d'Abondance (Haute-Savoie), et dans le courant de cette année, Aymon de la Tour, évêque de Sion, qui voulait attirer les Chartreux dans son

diocèse, songea à les établir à Géronde. Après pas mal de négociations, l'Abbé d'Abondance céda ce prieuré à l'Évêque qui lui donna en échange l'église de Val d'Illiez.

La Charte de fondation de la nouvelle Chartreuse fut donnée le 19 janvier 1331, et les fils de saint Bruno s'y établirent bientôt après ; mais les guerres et les dissensions qui agitaient notre République à cette époque ne leur permirent pas d'y séjourner bien longtemps.

En 1349 le Chapitre général de l'Ordre, craignant pour la sécurité de ses religieux, les rappela de Géronde et confia provisoirement la garde du monastère à Jean, seigneur d'Anniviers, qui s'était toujours montré l'ami dévoué des Chartreux.

En 1427, sur la demande de l'Évêque de Sion, les Chartreux renoncèrent définitivement à Géronde, qu'ils n'habitaient plus depuis près de quatre-vingts ans, et le Chef du diocèse y installa des Carmes.

Après ceux-ci, vers 1620, les Jésuites vinrent aussi s'établir à Géronde qu'ils quittèrent en 1662 pour aller se fixer à Brigue.

Plus tard, en 1734, Mgr J-Joseph Blatter, évêque de Sion, y installa son Séminaire diocésain.

⁸⁷ La communauté venue à Géronde en 1831 y demeura jusqu'en novembre 1834, avant de revenir en France, au Val-Sainte-Marie. Elle acheta l'ancienne abbaye de la Grâce-Dieu en 1845 et la réoccupa en 1849. Les bâtiments devinrent trop petits sous l'afflux des vocations, la communauté envoya une colonie de moines à Tamié en 1861. Les événements contraignirent la communauté de la Grâce-Dieu à vendre leur propriété pour venir s'en regrouper à Tamié en 1909. [NDE]

⁸⁸ Achille Chappaz (1854-1902) ancien conseiller d'État, eut l'initiative de faire ériger un monument sur l'emplacement du monastère de la Sainte-Volonté-de-Dieu qui fut exécuté en 1905 par Cléopée Casanova (1858-1945) sculpteur à Monthey.